

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

SAMEDI 3 MARS 2007 - Première séance

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Février 2007, s'est réuni, dans les locaux du Centre culturel à VITRE, le samedi 3 mars deux mille sept à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Paul MEHAIGNERIE.

Nombre de délégués :	78	Nombre de délégués présents :	59
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Le quorum étant atteint, M. MEHAIGNERIE ouvre la première séance.

I - BILAN DES DIFFERENTES REUNIONS DES COMMISSIONS :

M. MEHAIGNERIE rappelle aux délégués qu'un compte-rendu des réunions des différentes commissions a été inséré dans l'ordre du jour de la première séance (pages 3 à 23).

M. MEHAIGNERIE demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques sur ces différents comptes-rendus. M. MEHAIGNERIE ajoute qu'un certain nombre de point sera ré-abordé dans l'ordre du jour, concernant notamment les finances, la communication.

Le Comité Syndical ne formule aucune observation concernant les comptes-rendus.

M. MEHAIGNERIE poursuit donc l'ordre du jour.

II - DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT et PAR LE BUREAU SYNDICAL DE NOVEMBRE 2006 A JANVIER 2007 :

M. MEHAIGNERIE informe l'Assemblée qu'il n'a pris aucune décision depuis la dernière séance du Comité. M. MEHAIGNERIE passe ensuite aux délibérations prises par le Bureau Syndical depuis la dernière séance du Comité, (délibérations inscrites au dossier du Comité, page 27 à 28).

M. BESNIER apporte quelques précisions sur la mise en place de la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), objet de la Délibération du Bureau Syndical du 12/12/06. A compter du mois d'avril, les personnes en automédication pourront retirer dans les pharmacies, des boîtes permettant de stocker et collecter ces déchets spécifiques. Elles se verront remettre un badge avec un numéro, et signeront une convention avec la pharmacie. Lorsque la boîte sera pleine, elles pourront la déposer en déchetterie selon les jours définis chaque mois (deux jours sont prévus chaque mois). Les premières collectes se dérouleront au mois d'avril.

M. MEHAIGNERIE indique qu'une rencontre a eu lieu avec les pharmacies préalablement à cette mise en place afin d'envisager une participation financière. Les pharmacies se sont opposées à toute contribution.

M. MEHAIGNERIE demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur les délibérations du Bureau.

Le Comité Syndical ne formule aucune observation concernant ces délibérations.

III - DECISIONS A PRENDRE PAR LE COMITE SYNDICAL

M. MEHAIGNERIE aborde ensuite les délibérations à prendre par le Comité Syndical.

A- COMPTE-RENDU du Comité Syndical du 5 décembre 2006

Le Comité Syndical ne formule aucune observation concernant le compte-rendu.

Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

B- PRESENTATION du RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITE 2006

M. MEHAIGNERIE laisse la parole à David BESNIER pour la présentation du rapport annuel d'activité 2006.

M. BESNIER présente les chiffres de l'année :

En collecte sélective, 11 504 T ont été collectées et recyclées. Ce qui représente une augmentation de 6.98% pour les journaux, revues, magazines et emballages valorisés, et de 4.76% pour le verre. Le tonnage des cartons bruns a également augmenté : + 4%.

Les refus de tri représentent 12% des tonnages collectés, soit une baisse de 6% par rapport à l'année précédente.

Les habitants trient de mieux en mieux puisque le tonnage trié augmente, et les refus de tri diminuent.

Pour le Centre de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers et Assimilés :

21 500 Tonnes ont été incinérées, dont 21 033 Tonnes provenant du territoire du SMICTOM, et 453 Tonnes extérieures.

Le CVED a accueilli par ailleurs 2 608 T. Ce qui représente un tonnage total de 24 094 T, soit une baisse de 1.76% par rapport à 2005.

25 116 T en déchetterie, le poste plus important correspond aux Déchets Verts (41% du tonnage collecté en déchetterie). Une expérimentation de la filière bois a permis de collecter 44 Tonnes de bois sur deux déchetteries en deux mois et demi. Le résultat étant positif, le Bureau Syndical a souhaité étendre la collecte sur l'ensemble des déchetteries. L'entreprise THEAUD a été retenue pour l'évacuation et le traitement du bois. La mise en place de cette filière va permettre de répondre à deux objectifs : ne plus enfouir le bois, et obtenir des coûts de collecte et traitement moindres.

M. BESNIER présente ensuite le bilan environnemental.

M. BESNIER informe l'Assemblée qu'Eco-emballages a mis en place un logiciel, permettant à partir des tonnages triés et recyclés de calculer l'économie en ressources naturelles. Ce logiciel va permettre de communiquer sur les bienfaits de la collecte sélective, notamment dans les prochains échos du tri.

Le bilan écologique du tri réalisé sur le territoire syndical en 2006 donne les résultats suivants :

matériau	tonnes recyclées	équivalences en emballages	Economie de ressources naturelles	estimation de produits recyclés :
PET	368	9 682 105 bouteilles 1,5 L	306 507 litres de pétrole brut 90 049 m ³ de gaz naturel 3 087 m ³ d'eau	287 274 couettes de literie ou 718 185 pulis polaires
PEHD	160	5 506 897 bouteilles de 1 L	101 675 litres de pétrole brut 64 079 m ³ de gaz naturel 240 m ³ d'eau	1198 bancs publics en plastiques ou 11 978 bacs de collectes
CARTONS	1 919	26 652 778 boîtes de céréales	5 008 tonnes de bois 32 373 m ³ d'eau	4 545 000 emballages en cartons de 380 g ou 8 635 500 boîtes à chaussures
BRQUES	137	5 284 615 briques de 1 L	272 tonnes de bois 1297 m ³ d'eau	132 493 rouleaux de papier peint et 927 450 rouleaux de papier toilette
ACIER	284	3 118 681 boîtes de conserve	402 tonnes de minerai de fer 163 tonnes de coke 310 m ³ d'eau	407 voitures (600 kg d'acier/ voiture) ou 5 424 chariots de supermarché
ALU	12	806 667 canettes de 33 cl	27 tonnes de bauxite 109 m ³ d'eau	1 283 chaises (5 kg / chaise) 3 207 vélos (2 kg / vélo)
VERRE	5 161	15 640 909 bouteilles de 75 cl	3 406 tonnes de sables 2 787 m ³ d'eau	14 702 455 nouvelles bouteilles de 75 cl

M. BESNIER présente ensuite le bilan environnemental du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés.

Les résidus représentent 5 231 Tonnes pour l'année 2006, soit :

3 973 Tonnes de mâchefers,

234 tonnes de ferrailles

1 024 Tonnes de cendres.

Seul 1 024 Tonnes sont enfouies, et traitées en CET, ce qui représente 5% du tonnage traité, le reste étant valorisé en sous-couche routière pour les mâchefers. Les ferrailles sont recyclées chez PréferNord.

En ce qui concerne la vapeur, 43 227 Mwh produits, 51% sont vendus à Kervalis et Cooper.

Quant aux rejets atmosphériques du CVED, ils sont conformes à l'arrêté ministériel :

	unité :	Arrêté minist.	1er prélèvement 08-févr-06	2emeprélèvement 26-oct-06
<i>sur gaz sec :</i>				
teneur en poussières	mg/Nm3	10	1,3	<1,0
teneur en HCl	mg/Nm3	10	<1,2	0,8
teneur en HF	mg/Nm3	1	<0,859	<0,9
teneur en SO2	mg/Nm3	50	<0,9	6,3
teneur Nox	mgEq-NO2/Nm3	400	348	362
teneur en CO	mg/Nm3	50	14,7	14,2
teneur en COV totaux	mg Eq-C/Nm3	10	5,1	1,2
teneur en Dioxine furanes	ng I-TEQ/Nm3	0,1	<0,01	<0,008
teneur en Hg	mg/Nm3	0,05	0,014	0,005
somme Cd + TI	mg/Nm3	0,05	<0,024	0,01
somme des métaux	mg/Nm3	0,5	<0,22	0,092

M. BESNIER rappelle par ailleurs que le SMICTOM a reçu à Pollutec 2006, le premier prix pour le recyclage des papiers et JRM, à l'échelle nationale dans la catégorie des Collectivités de plus de 100 000 habitants avec une performance de tri de 39 kg/habitant.

M. MEHAIGNERIE rappelle que le tonnage total collecté sur le territoire syndical se situe autour de 60 000 T : 24 000 T d'ordures ménagères, 11 000 T de collecte sélective, 25 000 T en déchetteries. Ce qui représente plus de 500 kg par habitant par an tout déchet confondu.

M. MEHAIGNERIE indique que le bilan environnemental qui vient d'être présenté sera intégré au rapport annuel. Pour M. MEHAIGNERIE, il est important de voir, pour les habitants qui participent à l'effort de tri, les économies d'énergie réalisées grâce à ces efforts.

M. MEHAIGNERIE rappelle que le rapport annuel doit être présenté dans toutes les communes, devant le conseil municipal ainsi qu'au sein des communautés de communes.

C- FINANCES

C.1 PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 – RESULTAT DE L'EXERCICE

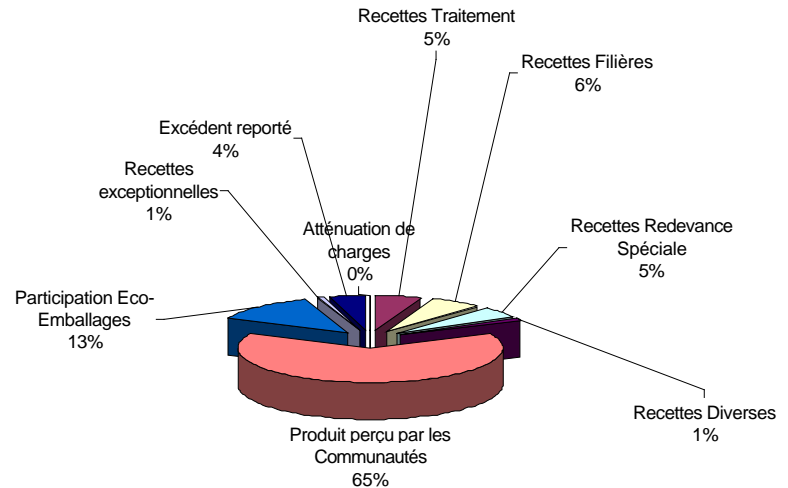
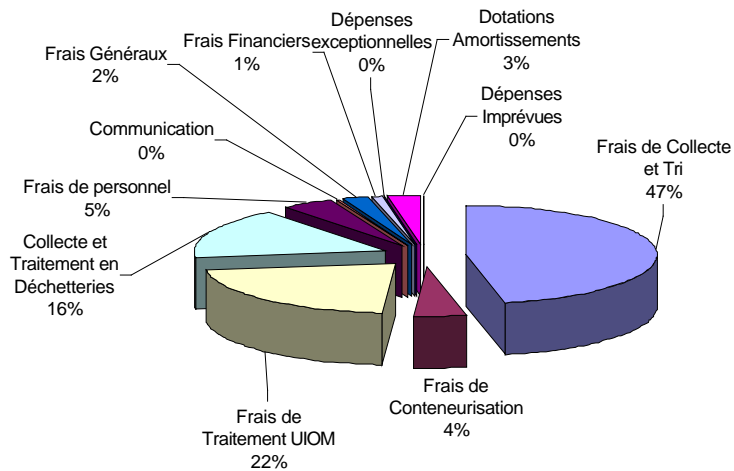
M. MEHAIGNERIE remercie M. ROUVRAIS, Trésorier Principal, pour sa présence et lui laisse la parole pour la présentation du compte administratif. M. ROUVRAIS fait une lecture détaillée, section par section, du Compte Administratif 2006 à l'Assemblée.

	BP 2006	CA 2006
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	9 446 030,00	9 023 100,04
RECETTES	9 005 423,46	9 397 472,65
<i>Résultat de l'exercice</i>		374 372,61
Résultat reporté (N-1)	440 606,54	440 606,54
RESULTAT CUMULE	0,00	814 979,15
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	818 388,32	736 693,33
RECETTES	963 021,98	927 056,29
<i>Résultat de l'exercice</i>		190 362,96
Résultat reporté (N-1)	-144 633,66	-144 633,66
RESULTAT CUMULE	0,00	45 729,30

En section de FONCTIONNEMENT, les dépenses et recettes se répartissent ainsi :

CA 2006 - Dépenses

CA 2006 - Recettes



Pour 2006, le compte administratif se trouve excédentaire en section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées sont inférieures aux recettes. Des économies ont été réalisées sur certains postes – CVED, déchetteries, frais généraux et frais de personnel - et des recettes sont plus importantes (filières, redevance spéciale, vente de vapeur et apports extérieurs).

Par conséquent, il se dégage sur l'année 2006 un résultat de 374 372.62 €

Le résultat reporté 2005 étant de 440 606.54 €, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 814 979.15 €

La section d'investissement est également excédentaire.

Toutes les dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées, notamment les opérations liées aux déchetteries. Les recettes d'investissement sont quant à elles inférieures du fait de la non-réalisation d'un emprunt. Par conséquent, il se dégage sur l'année 2006 un résultat de 190 362.96 €

Le déficit reporté 2005 étant de 144 633.66 €, la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire à hauteur de 45 729.30 €

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2007 de 1 940 350.86 €

M. MEHAIGNERIE se retire au moment du vote du compte administratif. M. GASNIER, 1^{er} Vice-président, soumet à l'assemblée le vote du compte administratif 2006.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2006.

C.2 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2006

M. Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte de gestion 2006, conforme au compte administratif 2006.

Le Compte de Gestion 2006 est voté à l'unanimité des membres présents.

C.3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

M. MEHAIGNERIE rappelle que quatre réunions communautaires ont été organisées entre le 30 janvier et le 8 février 2007. Le compte-rendu de ces réunions a été joint à l'ordre du jour. Au cours de ces réunions ont eu lieu les débats d'orientations budgétaires. Un projet de Budget 2007 vous a été présenté.

Préalablement à la présentation détaillée du Budget Primitif 2007, M. MEHAIGNERIE précise que le budget proposé tient compte d'un certain nombre d'éléments :

- Des révisions des prix annuelles des contrats liées à l'évolution du coût de l'énergie, des salaires.
- Des échéances de certains contrats (CVED, marché pour la collecte et le traitement en déchetterie)
- De la mise en place des nouvelles filières : bois, DASSRI, DEEE, qui nécessite d'en certains cas la réalisation de travaux d'aménagement dans les déchetteries
- De travaux de remise en état à réaliser sur les déchetteries, notamment à Janzé.
- De recettes filières moindres : papier, emballages, ferraille,..qui dépendent des mercuriales.
- De recettes « vapeur » moindres, du fait de la conjoncture économique.
- De dépenses imprévues plus importantes en section de fonctionnement : montant proposé à hauteur de 300 000€, afin de préparer les échéances à venir et de manière à ne pas provoquer d'augmentation importante dans les années futures.

M. MEHAIGNERIE laisse la parole à Christèle MERHAND pour la présentation détaillée du Budget proposé pour 2007.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2006	DM 2006	CA 2006	BP 2007
011- Charges à caractère général	8 458 400,00	1 500,00	8 214 583,41	8 822 600,00
012- Charges de Personnel	464 250,00	3 000,00	421 181,93	495 940,00
65- Autres Charges de gestion courante	64 200,00	0,00	60 211,02	65 200,00
66- Charges Financières	72 000,00	0,00	66 061,01	98 685,00
67- Charges Exceptionnelles	10 000,00	0,00	1 935,10	10 000,00
042- Opérations d'ordre transfert entre section	236 180,00	23 000,00	259 127,57	283 300,00
022- Dépenses imprévues	141 000,00	0,00	0,00	300 000,00
023- Virement section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 446 030,00	27 500,00	9 023 100,04	10 075 725,00

Recettes de fonctionnement :

	BP 2006	DM 2006	CA 2006	BP 2007
013- ATTENUATION DE CHARGES	9 000,00	0,00	9 227,09	0,00
70- PRODUITS DES SERVICES	1 410 500,00	2 250,00	1 755 607,82	1 451 500,00
73- IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00
74- SUBVENT°PARTICIPAT° EEE	1 280 000,00	0,00	1 264 972,18	1 260 000,00
75- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	8 500,00	2 250,00	11 631,67	16 250,00
76- PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 150,00	23 000,00	66 760,38	12 010,00
043- OPERATION ORDRE A L'INT DE SECTION FCT	0,00	0,00	0,00	0,00
74- PARTICIPATION COMMUNAUTES	6 289 273,46	0,00	6 289 273,51	6 582 386,11
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 005 423,46	27 500,00	9 397 472,65	9 322 146,11

Compte tenu des dépenses et recettes prévues, le produit attendu des communes s'élève à 6 582 386.11 € soit une variation de 4.66% par rapport au produit attendu 2006. Compte tenu de l'évolution des bases (+4.67%), le taux moyen se situe à 9.62%, à l'identique de 2006.

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

	BP 2006	DM	REALISE 2006	REPORT	PREVISION NOUVELLE	PREVISION TOTALE
020- DEPENSES IMPREVUES	22 612,65	0,00	0,00	0,00	22 612,65	22 612,65
10- DOTATIONS, FONDS DIV, et RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13-SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	8 150,00	0,00	8 131,04	0,00	12 010,00	12 010,00
16- EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	370 000,00	0,00	368 234,35	0,00	404 000,00	404 000,00
20- IMMOBILISAT ⁿ INCORPORELLES	15 800,90	1 000,00	16 233,91	0,00	500,00	500,00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 000,00	-1 000,00	11 445,99	0,00	3 000,00	3 000,00
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	387 824,77	3 000,00	332 648,04	44 734,56	231 000,00	275 734,56
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	120 106,70	120 106,70
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	818 388,32	3 000,00	736 693,33	44 734,56	793 229,35	837 963,91

Recettes d'investissement :

s	BP 2006	DM	CA 2006	REPORT	PREVISION NOUVELLE	PREVISION TOTALE
021- VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	213 246,73	-213 246,73	0,00	0,00	0,00	0,00
024- PRODUIT CESSION IMPOS	20 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10- DOTATIONS, FONDS DIV, et RESERVES	11 995,00	213 246,73	225 242,73	0,00	121 820,26	121 820,26
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	41 337,60	0,00	42 685,99	0,00	0,00	0,00
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	440 262,65	0,00	400 000,00	0,00	267 007,65	267 007,65
040- OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	236 180,00	0,00	259 127,57	0,00	283 300,00	283 300,00
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0	0,00	0,00	120 106,70	120 106,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	963 021,98	3 000,00	927 056,29	0,00	792 234,61	792 234,61

Financement du capital remboursé :

DEPENSES		RECETTES	
CAPITAL REMBI	404 000,00	28- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	281 185,00
		10222- FCTVA	60 420,00
		RESULTAT 2006	45 729,30
		DEP INV RESTE A REALISER	-44 734,56
		REC INV RESTE A REALISER	0,00
	0,00	TOTAL	342 599,74
		EQUILIBRE BUDGETAIRE = TRANSFERT	61 400,26
TOTAL	404 000,00	TOTAL	404 000,00

	CA 2006	BP 2007
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	9 023 100,04	10 075 725,00
RECETTES	9 397 472,65	9 322 146,11
<i>Résultat de l'exercice</i>	374 372,61	
Résultat reporté (N-1)	440 606,54	753 578,89
RESULTAT CUMULE	814 979,15	0,00
		Hypothèse Affectation Section Investissement = 61 400,26 Euros
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	736 693,33	837 963,91
RECETTES	927 056,29	792 234,61
<i>Résultat de l'exercice</i>	190 362,96	
Résultat reporté (N-1)	-144 633,66	45 729,30
RESULTAT CUMULE	45 729,30	0,00

Après la présentation du Budget, M. MEHAIGNERIE donne la parole à M. LORY.

Intervention de M. LORY : « Après l'exposé, je voulais insister sur quelques points. Vous avez compris que le budget proposé par le SMICTOM est un budget maîtrisé et optimisé. La taxe va être utilisée de manière optimale. Il ne faut pas se leurrer. Dans le BP 2007 proposé, la marge de manœuvre budgétaire est étroite. Pour quelles raisons ? Dès le BP primitif, vous construisez l'équilibre budgétaire avec un report antérieur qui a augmenté dans des proportions très significatives. (de 440 000 € à 750 000 €). Ceci n'est pas grave dans la mesure où d'une part nous avons un poste « dépenses imprévues » (espérons que nous ne l'utiliserons pas en 2007) et qu'au moment du BP 2008, vous aurez un résultat pour les déchets verts en baisse -un des postes ayant le plus évolué (+ 500 000€ prélevés sur la section de fonctionnement chaque année).

Où se situent les forces du SMICTOM ? D'abord son endettement. C'est une véritable chance d'avoir une capacité de désendettement aussi courte. 2010 et 2016 sont deux années importantes. Nous savons que nous avons une capacité de financement pour de nouveaux investissements.

Les capacités de financement de demain, se préparent aujourd'hui. Ça veut dire que les futures générations, probablement lors du prochain mandat, devront travailler à faire évoluer le four d'incinération. 500 000 € remboursé sur 20 ans, c'est 5 000 000 € de capital disponible sans toucher à la section de fonctionnement.

Si vous y ajoutez à terme la diminution très forte du poste « déchets verts », vous avez une véritable capacité de financement de l'investissement pour les années à venir permettant de pérenniser le fonctionnement du four. »

Intervention de M. MEHAIGNERIE : « on peut se réjouir que nous avons un excédent de 374 000 € ainsi qu'un résultat reporté de 440 000€. L'excédent de 2006 est dû en partie aussi aux recettes filières. Le cours de la ferraille et de plusieurs matériaux ont beaucoup progressé. C'est pour cela que cette année nous n'avons pas remis les mêmes recettes pour le BP 2007. Les recettes peuvent varier d'une année à l'autre. Vous avez une vue prospective M. LORY des années futures. Il appartiendra à l'équipe à venir, de réfléchir aux investissements à réaliser en matière de traitement. L'usine peut fonctionner jusqu'en 2018. Mais le prochain comité devra réfléchir aux prochains investissements. Entre décision et réalisation, il se passe six à sept années. Ce sera une réflexion à conduire par le prochain comité syndical.

En ce qui concerne le produit attendu, il varie de 4.66% par rapport à 2006. Nous avons la chance d'être sur un territoire où la population augmente, donc les bases contributives augmentent. L'augmentation de la population permet de neutraliser l'augmentation. La plupart des communes dont le taux était supérieur à 9.62%, vont voir leur contribution diminuée. Les interlocuteurs du SMICTOM, sont les communautés de communes et d'agglomération. Le produit attendu est appelé selon les bases des communautés. Il se peut que pour certaines communes qui avaient des taux bas, vont être en augmentation. Il appartient aux communautés de dégager une somme sur leur budget communautaire – c'est le cas de Vitré Communauté - afin de lisser les augmentations pour les communes telles que Châteaubourg, Vitré ou Janzé. Les 4.66% d'augmentation sont un peu neutralisées par l'augmentation des bases.

C'est pour cela que nous prévoyons cette année 300 000€ de dépenses imprévues- c'est une somme importante - sans que ceci n'ait d'effet négatif pour les communes.

S'il y a des questions sur la présentation du budget, sur les orientations budgétaires, vous avez la parole »

Intervention de M. GASNIER : «Je voudrais juste intervenir. J'ai trouvé les propos de M. LORY un peu sévère. Je voudrais signaler que c'est la deuxième année que le SMICTOM ressort un résultat d'exercice positif. C'est très important.

Auparavant ce résultat était simplement constitué par le résultat antérieur. Vous comprendrez bien que la situation de trésorerie aujourd'hui est beaucoup plus saine. Quant on sait aussi qu'au niveau de l'endettement, en 2009-2010, on a une chute de 133 000 € de remboursement de capital. La dette chute de 303 000 € à 170 000 €. Ces chiffres nous permettent de voir l'avenir avec plus de sérénité. »

Intervention de M. GOUPIL : « Quelle est le montant de la dette du SMICTOM à ce jour ? »

Mme MERHAND indique qu'elle s'élève aujourd'hui à 1 940 000€, et diminue à compter de 2009 et surtout 2010.

C.4 AFFECTATION DES RESULTATS 2006

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
Après différentes propositions d'orientations budgétaires,

Le Président propose d'affecter les résultats financiers du compte administratif 2005, comme suit :

61 400.26 € Au compte 1068 pour financer la section de d'investissement

753 578.89 € Pour équilibrer la section de fonctionnement

L'affectation des résultats telle que présentée est acceptée à l'unanimité des membres présents.

C.5 TEOM : PARTICIPATION 2007

Mme MERHAND présente le produit attendu 2007 trouve réparti selon les Communautés de Communes et d'agglomération en fonction des bases prévisionnelles 2007 :

Communauté	PRODUIT ATTENDU 2007					
	Bases 2007 prévisionnelles	%Bases Globales	PRODUIT 2007 APPELE	Variation par rapport à 2006	Variation bases par rapport à 2006	Taux moyen
PAYS ROCHE AUX FEES	15 947 384	23,75%	1 521 554,25	4,82%	4,84%	9,54%
PAYS GUERCHAIS	4 561 824	6,79%	435 247,73	4,47%	4,49%	9,54%
PAYS CHÂTEAUGIRON	11 870 069	17,68%	1 132 533,96	3,47%	3,49%	9,54%
VITRE COMMUNAUTE	34 775 001	51,78%	3 317 914,11	5,09%	5,12%	9,54%
SOUS TOTAL	67 154 278		6 407 250,05	4,69%	4,72%	
PAYS DE LOIRON	1 255 945		175 136,06	3,44%	2,03%	13,94%
TOTAL	68 410 223		6 582 386,11	4,66%	4,67%	
RENNES METROPOLE						
BUDGET PRIMITIF (N)	68 410 223		6 582 386,11	4,66%	4,67%	9,62%
RAPPEL BUDGET (N-1)	65 360 799		6 289 273,46			9,62%
VARIATION	4,67%		4,66%			

Le coût à l'habitant se situe pour l'année 2007 à 60.28 €(base INSEE 1999)

Au vu de l'affectation des résultats 2006,

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,

M. MEHAIGNERIE soumet au vote de l'Assemblée le Budget Primitif 2007.

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme MERHAND donne le comparatif réalisé entre Syndicats voisins sur le budget primitif 2007. Le SMICTOM avec le SICTOM des Forêts se situent parmi les syndicats ayant un coût à l'habitant moins élevé.

C.6 VOTE DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Le Président expose :

Au vu de la délibération approuvant le budget primitif 2007,

L'article 6411 Rémunération du personnel titulaire : 242 700 € inclut l'enveloppe indemnitaire attribuée au personnel titulaire soit la somme de 31 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **De voter l'enveloppe indemnitaire pour 2007 s'élevant à environ 31 000 €**
- **et d'autoriser Le Président à répartir les indemnités**

C.7 LIGNE DE TRESORERIE

Vu la délibération n°8 du Comité Syndical réuni le 11 mars 2006, autorisant le Président à signer un contrat pour la mise en place d'une ouverture de crédit,

Vu le contrat signé en date du 11 avril 2006 avec le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine pour la mise en place d'une ouverture de crédit,

Vu l'échéance du contrat prévue au 11 avril 2007,

Le Président expose au Comité Syndical :

Vu le Budget primitif 2007, approuvé par délibération n°4 du Comité Syndical en date du 3 Mars 2007,

Vu l'échéance du contrat signé avec le Crédit agricole,

Le Bureau Syndical, propose de renouveler l'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Montant : 1 million d'euros,
- Durée : 1 an,
- Taux variable : T4M majoré de 0.10,
- Intérêts : postcomptés payables trimestriellement sur montant utilisé, et sur la durée d'utilisation, base 360 jours),
- Disponibilité : dès la signature du contrat,
- Frais de dossier et commission : Néant,
- Décaissement : virement à la perception. Pas de minimum de mobilisation. Date de valeur J (date de valeur du décaissement au Crédit Agricole),
- Remboursement : Virement par la perception au Crédit Agricole d'Ille et Vilaine. Date de valeur J (date de valeur de crédit sur notre compte).

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le renouvellement de l'ouverture de crédit.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'autoriser Le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole pour le renouvellement de l'ouverture de crédit, à hauteur d'1 000 000 € aux conditions sus indiquées.

D- CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

D-1 COOPER STANDARD : PROJET D'AVENANT N°3

Vu la convention signée entre COOPER STANDARD (anciennement STANDARD PRODUCT INDUSTRIELS) et le SMICTOM en janvier 1987 fixant les conditions de vente de la vapeur du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés à l'industriel, ainsi que les deux avenants intervenus,

Le Président expose au Comité Syndical :

La Société COOPER STANDARD, rencontrée au mois de janvier, nous confirmait ces préoccupations quant aux coûts de facturation de la vapeur : le prix de vente de la vapeur actuel est aussi élevé que le coût de l'énergie, voir supérieur.

Après négociation, un projet d'avenant a été rédigé afin de redéfinir les conditions financières de la fourniture d'énergie définies dans la convention du 10 juin 1987.

M. MEHAIGNERIE laisse la parole à M. GASNIER pour apporter quelques explications.

M. GASNIER explique que le coefficient appliqué sur le Mwh consommé revenait à faire supporter un prix de vente supérieur au prix de l'énergie actuelle. Il y avait une anomalie. Le syndicat a donc été appelé à corriger ce coefficient. Ceci entraîne une diminution un peu de la recette. Il est normal dans le contexte actuel de faire un effort et surtout de trouver un coefficient plus « normal » par rapport à l'énergie qu'ils utilisent.

Le présent avenant a pour objet de réajuster le coefficient de calcul des MWH substitués.

Initialement dans la convention, le coefficient de calcul des MWH substitués de chauffage avait été fixé à hauteur de 0,7. Ce coefficient correspondait au rendement estimé à l'époque des chaudières de l'industriel.

Après négociation entre les deux parties et dans le but d'homogénéiser la convention, il est proposé de réviser ce coefficient et de le calquer sur celui défini dans la convention pour le calcul des MWh substitués de process, à savoir 0.9.

L'avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2007.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le projet d'avenant présenté.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- d'autoriser Le Président à signer et notifier l'avenant n°3 à intervenir avec la Société COOPER STANDARD tel que proposé, ainsi que tout document s'y rapportant,

Un délégué quitte la séance.

D-2 EXPLOITATION DU CVED : PREPARATION DE L'ECHEANCE DU CONTRAT D'EXPLOITATION

Cette délibération annule et remplace la délibération N°1 prise par le Comité Syndical lors de sa séance du 5 décembre 2006.

Le Président expose au Comité Syndical :

Que par délibération en date du 5 décembre 2006, le comité syndical s'est prononcé sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers et assimilés (CVED),

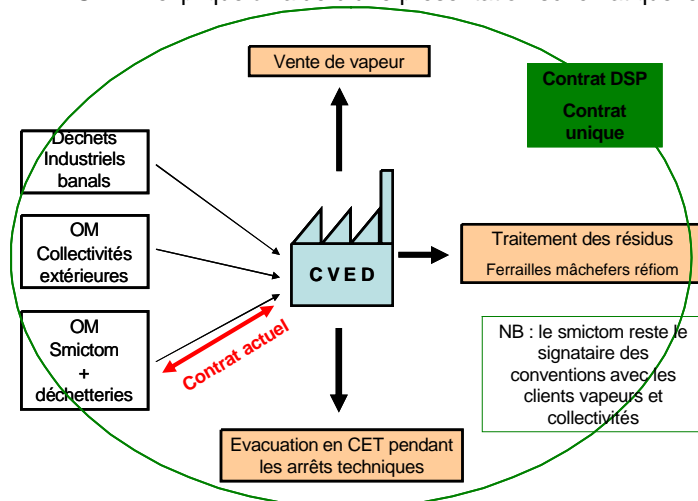
Que l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les assemblées délibérantes « statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire »,

Que dans ce cadre, des précisions doivent être apportées au nombre desquelles figurent les caractéristiques principales du contrat qu'il est envisagé de conclure, à savoir, la durée, l'objet et le mode de rémunération du délégataire,

Qu'il convient en conséquence d'annuler la délibération n°1 du 5 décembre 2006.

M. MEHAIGNERIE laisse la parole à M. BESNIER pour la présentation du rapport.

M. BESNIER explique à l'aide d'une présentation schématique le fonctionnement de l'usine.



Dans le contrat actuel, le SMICTOM a une relation avec l'exploitant basée uniquement sur l'exploitation et le maintien en bon état de l'usine. A côté, le Syndicat a d'autres contrats : pour l'évacuation des ordures ménagères en CET, pour le traitement des ferrailles, des mâchefers, des refioms. Le SMICTOM a les conventions de vente de vapeur directement avec les deux clients, et c'est aussi le syndicat qui passe les conventions pour les apports de déchets industriels banals par les professionnels, pour les apports d'ordures ménagères des collectivités extérieures. C'est le SMICTOM qui couvre les risques d'évacuation lorsque l'usine est en arrêt. C'est le Syndicat qui perçoit les recettes de vapeurs, et les recettes liées aux apports.

Dans le cadre de la DSP, il faut définir ce que l'on souhaite intégrer au contrat sachant que ce qui justifie une délégation de service public, c'est que l'exploitant prenne une part des risques liés à l'évacuation des ordures ménagères en CET, à l'augmentation des résidus et à leur traitement des résidus, à la baisse ou à l'augmentation de la vente de vapeur.

Le Bureau Syndical propose d'intégrer à la DSP l'ensemble des prestations – à savoir l'évacuation des OM pendant les arrêts techniques afin de responsabiliser l'exploitant, le traitement des résidus, et les apports des DIB.

Deux points sur lesquels le Syndicat souhaite garder la mainmise : ce sont les conventions de vente de vapeur, et les apports extérieurs.

Il est proposé d'établir un contrat unique dans lequel l'exploitant à la responsabilité de l'évacuation des OM pendant les arrêts techniques, du traitement des résidus, et des apports des DIB. Le SMICTOM n'a plus qu'un contrat avec l'exploitant.

Par contre, il est proposé de rester signataire des conventions de vente de vapeur, et d'apports des collectivités extérieures, sachant que la recette liée sera intégrée à la rémunération du prestataire.

Le Président demande au Comité de se prononcer sur les points présentés.

LE COMITE SYNDICAL,

- Vu les articles L 1411-4 et R 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport du Président annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers et assimilés et transmis aux membres de l'assemblée le 23 Février 2007,
- Vu l'avis de la CCSPL en date du 1^{er} décembre 2006,
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 décembre 2006,
- Considérant que le marché d'exploitation du Centre de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers et assimilés (CVED) arrivera à expiration en juillet 2008.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- 1°) **D'annuler la délibération en date du 5 décembre 2006,**
- 2°) **d'approuver le principe de l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers et assimilés (CVED) dans le cadre d'une délégation de service public,**
- 3°) **d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- 4°) **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.**

D-3 MODALITES D'ELECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président expose au Comité Syndical :

Que conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public local par un établissement public, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant dûment habilité par délégation, président de la commission ;
- 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Que le comptable de la collectivité et un représentant de la DDCCRF siègent également à la commission avec voix consultative ;

Qu'il y a lieu pour l'assemblée délibérante de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission ;

Que par la délibération n°2 en date du 5 décembre 2006, le comité syndical a élu les membres de la Commission d'Ouverture des Plis, sans avoir au préalable défini les modalités de dépôt des listes ;

Qu'il convient en conséquence d'annuler la délibération n°2 du 5 décembre 2006.

LE COMITE SYNDICAL,

- Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public ;
- Vu la délibération n°2 du 5 décembre 2006 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **d'annuler la délibération n°2 du 5 décembre 2006 ;**
- **d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée aux articles L 1411-1 et L 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations ;**
- **Le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit avoir lieu au plus tard le 3 mars 2007 à 11 heures ;**
- **Les élections auront lieu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.**

M. MEHAIGNERIE laisse l'Assemblée se concerter pour l'établissement de listes.

L'ordre du jour de la première séance étant épuisé, la séance est levée à 10h30.